

Création de la SCIC « Guiclan Santé »



Jeudi dernier 8 décembre, les membres fondateurs de la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) se sont réunis au Triskell pour l'assemblée générale constitutive. Une centaine d'adhérents participaient à cette réunion.

Raymond Mercier et Jean-Pierre Mourocq ont introduit la réunion, en précisant qu'il était encore possible d'adhérer à cette structure innovante, et en parlant des contacts actuels avec de jeunes médecins. Ils ont insisté sur l'intérêt de la population à cette opération et ont vivement remercié tous ceux qui se sont engagés.

Le nombre d'adhérents à cette date est de 244, regroupant les professionnels de Santé (3), les habitants de Guiclan (208), la commune (1) et les entreprises/associations/personnes extérieures à la commune (32).

Ces associés représentent 691 parts sociales pour un capital de 34 550€. Les différents placements sur un compte courant, rémunéré au taux du livret A + 0.75% (soit aujourd'hui 1.50%) se montent à 122 350€ (habitants 59 650€ et commune 62 700€).

L'apport financier total se monte à 158 350€ (y compris des dons de 1 450€)

Madame Bayon, juriste de la Sofico, a tout d'abord présenté les statuts.

RESOLUTIONS

1^{ère} résolution :

L'assemblée générale valide les statuts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « GUICLAN SANTE » tels qu'ils lui ont été présentés par Madame Bayon, juriste de la SOFICO

2^{ème} résolution :

L'assemblée générale valide la reprise des actes conclus en son nom par la commune de GUICLAN à savoir :

- L'instruction juridique pour la création de la société jusqu'à son inscription au greffe du tribunal de commerce pour un montant de : 8 255.55 €.
- Le dépôt des fonds des cotisations et des comptes courants bloqués sur un compte bancaire auprès du Crédit Agricole du Finistère pour un montant de : 95 650 €.
- Les démarches auprès de différentes entreprises en vue d'étudier la construction de la maison médicale.
- L'engagement de frais pour la convocation à cette assemblée générale pour un montant de : 250 €.

3^{ème} résolution

L'assemblée générale désigne, pour une durée de 1 à 3 ans les administrateurs suivants :

-pour la catégorie des professionnels de santé :

- Jacqueline TOUBOULIC

- Nicolas BONNET

-pour la catégorie habitants de Guiclan :

- Maryvonne KERUZEC

- Jean-Pierre ABHERVE-GUEGUEN

-pour la commune de Guiclan :

- Robert BODIGUEL

- Jean-Pierre MOUROCQ

-pour la catégorie des associations et autres membres :

- *Véronique LEROUX*

- *Jean-Marcel MENEZ*

4^{ème} résolution :

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à engager la SCIC dans une dépense pouvant aller jusqu'à : 500 000 €

et à contracter un prêt de 350 000 € auprès de la banque la mieux disante pour financer la maison médicale

5^{ème} résolution :

L'assemblée générale donne pouvoir au président de la SCIC ou à toute personne qu'il aura mandaté pour accomplir les formalités légales d'immatriculation de la SCIC au registre du commerce.

Les deux premières résolutions ont été votées à l'unanimité ; les suivantes à la majorité, avec une abstention.

Joseline Jézéquel a présenté le budget prévisionnel sur plusieurs années, et Robert Bodiguel les plans des futurs locaux du pôle santé.

Vendredi soir, le bureau du conseil d'administration a été élu : Président Robert Bodiguel, Vice président Jean-Pierre Mourocq, secrétaire Jacqueline Touboulic, Trésorier Jean-Pierre Abhervé-Guéguen.